

## L'Europe d'aujourd'hui à demain ?

### 1<sup>ère</sup> réunion

Avec comme intervenant  
**Aleksander GLOGOWSKI**

Commission Etudes et Projet  
30/09/2006

Présents : Colette Barrot, Pierre Bertaut, Isabelle Gachet, Sabri Labiodh, Christophe Lanoë, Mathilde Pousseo, Jérôme Puillet, Robert Schuller, Sandra Tabary

## L'Europe d'aujourd'hui

Quand on parle d'Europe, il faut utiliser les mots qui conviennent et se méfier des généralisations rapides qui créent de la confusion. Par exemple : Europe / Union européenne / Commission européenne / Conseil européen / Conseil de l'Europe / conseils des ministres / Parlement. Il faut sans cesse rappeler que l'OCDE, l'OTAN, l'OSCE ou le Conseil de l'Europe sont tous en « Europe ».

### Le Conseil de l'Europe

Est la plus ancienne (1949) organisation politique du continent:

- regroupe 46 pays dont 21 Etats de l'Europe centrale et orientale, a reçu la candidature de deux autres pays (Biélorus et Monténégro), et a accordé le statut d'observateur à 5 autres Etats (Saint-Siège, Etats-Unis, Canada, Japon et Mexique)
- est distinct de l'Union européenne des "25", mais jamais aucun pays n'a adhéré à l'Union sans appartenir d'abord au Conseil de l'Europe,
- a son siège à Strasbourg (France).

a été créé afin:

- de défendre les droits de l'Homme et la démocratie parlementaire et d'assurer la primauté du Droit,
- de conclure des accords à l'échelle du continent pour harmoniser les pratiques sociales et juridiques des Etats membres,
- de favoriser la prise de conscience de l'identité européenne fondée sur des valeurs partagées et transcendant les différences de culture.

En savoir plus : [http://www.coe.int/T/f/Com/A\\_propos\\_COE/default.asp](http://www.coe.int/T/f/Com/A_propos_COE/default.asp)

### L'Union européenne

- est une organisation internationale qui regroupe 27 Etats (à partir du 1er janvier 2007) des 49 pays faisant partie de l'Europe politique (contrairement à l'Europe géographique, qui n'a pas de valeur aux yeux de l'Union, Chypre ou les DOM-TOM en faisant partie). Cette organisation — à la fois intergouvernementale et supranationale— a été établie avec cette dénomination par le traité sur l'Union européenne (Traité de Maastricht) en **1993**.
- repose sur trois piliers : les Communautés, la PESC et la coopération juridique.
  - Les Communautés étaient au nombre de trois au moment de la création de l'UE: la Communauté européenne (CE), remodelée avec l'Acte Unique Européen de 1985 à partir de la Communauté économique européenne, dite aussi Marché commun, créée en 1957 au Traité de Rome ; la Communauté européenne de l'Energie Atomique (Euratom), créée également en 1957 au Traité de Rome; et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) créée en 1952 (à la suite de l'appel du 9 mai 1950 de Robert Schuman) et dissoute en 2002.
  - La Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)
  - La coopération en matière de justice et d'affaires intérieures (JAI).

L'Union européenne est dotée de cinq institutions, qui jouent chacune un rôle spécifique :

1. Le Parlement européen, dont les membres sont directement élus par les citoyens des Etats membres, a un **rôle co-législatif** avec le Conseil de l'Union et vote seul le budget ;
2. Le Conseil de l'Union européenne (**composante législative** de l'Union où se réunissent les ministres par spécialité, représentant les gouvernements des Etats membres) ;
3. La Commission européenne (moteur de l'Union — **proposition législatives (directives/règlement)**— et son organe exécutif) ;
4. La Cour de justice (garantie du respect de la législation) ;
5. La Cour des comptes (organe de contrôle de l'utilisation correcte et légale du budget de l'Union).

À côté de ces cinq institutions, on trouve six autres organes importants :

1. Le Conseil européen (il donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et les grandes orientations de ses politiques — **réunion des chefs d'Etat et de gouvernement**)
2. Le Comité économique et social (il exprime les opinions de la société civile organisée dans les domaines économique et social) ;
3. Le Comité des Régions (il exprime les opinions des collectivités locales et régionales) ;
4. La Banque centrale européenne (elle est responsable de la politique monétaire et de la gestion de l'euro) ;
5. Le médiateur européen (il traite les plaintes des citoyens européens pour mauvaise administration de la part des institutions ou organes de l'Union) ;

6. La **Banque européenne d'investissement** (elle contribue à la réalisation des objectifs de l'Union en finançant des projets d'investissement) ;

En savoir plus : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Union\\_européenne](http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Union_européenne)  
[http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)

### **préparation d'un texte législatif européen :**

livre vert : consultation tout azimut (environ 3 ans)

livre blanc : rapport plus précis

Sur cette base, la commission européenne propose un texte (elle a le monopole de l'initiative) : le règlement ou la directive.

**Le règlement européen** introduit une règle uniforme applicable directement dans tous les Etats membres.

**Une directive** est l'équivalent européen d'une loi-cadre au sein d'un Etat-membre, c'est-à-dire un texte d'orientation précis fixant des objectifs que les Etats-membres doivent ensuite transposer dans leur législation nationale et pour lesquels ils se fixent les moyens.

**La décision européenne** permet de réglementer les situations particulières. Elle n'oblige que les destinataires qu'elle désigne expressément : Etat(s) membre(s), entreprise(s) ou particulier(s).

Il y a alors un va-et-vient avec le Parlement européen, mais également les Etats (Conseil de l'Union européenne). Dans cette navette, c'est le Parlement qui a le dernier mot ; par contre, le Parlement européen ne peut rejeter en partie un texte, c'est donc un rejet en bloc qui entraîne de reprendre à zéro toute la procédure législative : la Commission européenne doit présenter un nouveau texte.

### **Concernant les décisions budgétaires**

La commission européenne propose un chiffrage.

Mais ce sont les Etats (Conseil européen) qui décident des perspectives financières (pluri annuelles 2007-2013).

Il est à noter que ce sont les pays les plus riches de l'Union qui ont réclamé un plafonnement leur participation financière à 1% du RNB. (Lettre des Six du 15 décembre 2003 : France, Allemagne, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni, Autriche). Une baisse proportionnelle du budget de l'Union a donc été entérinée alors que le nombre de pays augmente, et que les derniers entrants sont plus pauvres et ont par conséquent des besoins supérieurs pour opérer leur rattrapage de la moyenne communautaire.

Cela entre dans la fameuse logique égoïste de Margaret Thatcher et de son « I want my money back ».

### **LE BUDGET EUROPÉEN ET LA FRANCE**

La France est le second pays contributeur du budget communautaire. En **2006**, elle consacre ainsi près de 6,8 % de ses recettes fiscales nettes au budget communautaire, avec une contribution de 18 milliards d'euros.

C'est également le deuxième pays bénéficiaire du budget européen : en **2005**, sur les 17,55 milliards versés au budget de l'UE, la France a ainsi bénéficié d'un retour de 12,56 milliards d'euros.

#### **Les retours sur le sol français**

Les "retours" correspondent aux dépenses réalisées par l'Union européenne sur le territoire français.

Ainsi, en 2005, 78,8 % des fonds communautaires alloués à la France ont été réinvestis dans l'agriculture, au titre de la Politique agricole commune. Un peu plus de 18 % ont été consacrés à des actions de cohésion économique et sociale, afin d'aider les régions à se développer ou à innover.

Les fonds restant (380 millions d'euros) ont permis de financer des actions couvertes par les politiques dites "internes" de l'Union européenne : éducation, formation, recherche, réseaux transeuropéens, société de l'information, consommation, santé ... Les deux principaux postes de dépenses sont la recherche-développement et les réseaux transeuropéens.

Le total des retours français en 2005 a donc été de 12,6 milliards d'euros.  
En 2003, la France a bénéficié de 19,6 milliards d'euros grâce au Fonds de solidarité de l'UE afin d'atténuer les effets des feux de forêts et des inondations.

### **Budget européen : 862,4 milliards pour 2007-2013**

(mercredi 21 décembre 2005)

Le Conseil européen de Bruxelles des 15 et 16 décembre derniers s'est achevé sur l'adoption du budget de l'Union européenne pour 2007-2013.

Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont mis d'accord sur une dépense globale pour cette période de 862,4 milliards d'euros, soit 1,045% du PIB communautaire. Les nouveaux Etats membres obtiennent 5 milliards d'euros en plus ; quant aux Britanniques, ils voient la diminution du rabais sur leur contribution aux finances communautaires étalée tout au long de la période 2007-2013. Cet accord est assorti d'une clause de révision globale du budget de l'Europe. La Commission européenne sera en effet chargée de revoir "tous les aspects du budget à compter de 2008, sans tabous". C'est la structure du budget européen qui pourrait être alors revue. **Pour 2005, le budget s'élève à 116,55 milliards d'euros** et 43% des crédits vont à la politique agricole commune (PAC).

Parallèlement, lors des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Hong Kong, l'Europe a proposé la date-butoir de 2013 pour mettre fin aux aides à l'exportation des produits agricoles. Cette date coïncide avec l'échéance des perspectives financières.

**Ce qui donne un budget annuel d'environ 400 milliard d'euros pour la France contre 120 milliards d'euros seulement pour l'ensemble de l'Union européenne !**

### **L'Europe de demain... ?**

Après les votes négatifs lors du référendum de ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe en France et aux Pays-Bas, quelle voie empruntée ?

Quid des autres pays qui ont ratifié le traité ?

1. Estonie par voie parlementaire en mai 2006
2. Luxembourg par referendum en juillet 2005
3. Belgique au terme d'une procédure complexe en février 2006
4. Lettonie par voie parlementaire en juin 2005
5. Malte par voie parlementaire en juillet 2005
6. Allemagne par voie parlementaire en mai 2005
7. Chypre par voie parlementaire en juin 2005
8. Grèce par voie parlementaire en mai 2005
9. Autriche par voie parlementaire en mai 2005
10. Italie par voie parlementaire en avril 2005
11. Slovaquie par voie parlementaire en mai 2005
12. Slovénie par voie parlementaire en février 2005
13. Espagne par référendum en février 2005
14. Lituanie par voie parlementaire en novembre 2004
15. Hongrie par voie parlementaire en décembre 2004

La ratification par voie parlementaire est en cours en Finlande et en Suède.

Le referendum a été reporté *sine die* au Danemark, en Irlande, en Pologne, au Portugal et en République tchèque.

L'organisation d'un référendum est suspendue au Royaume-Uni.

Plusieurs constatations : Les premiers Etats à avoir ratifié ont été les nouveaux Etats-membres. Dorénavant, il y a une majorité d'Etats et une majorité de la population représentée qui est en faveur du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, enfin le rejet du TCE a entraîné une méfiance des autres pays de l'Union vis-à-vis de la France. C'est la deuxième fois que la France, est l'initiatrice d'un projet d'Union politique et la refuse en fin de parcours : cf. la CED en 1954.

Les responsables politiques français ont fait montre d'un manque total de préparation à faire face au débat référendaire. Après avoir accusé l'Union européenne de tous les maux pendant des années, et s'être appropriés les bienfaits des politiques communes, il était impossible ou à tout le moins difficile d'expliquer ensuite en quelques mois le fonctionnement de l'Union, les progrès contenu dans le texte par rapport à l'existant et des enjeux particulièrement complexes. La

situation politique nationale et internationale et le rejet de la politique du gouvernement en place sont aussi en partie responsables du résultat. Il faut dire également que la construction européenne jusqu'à peu s'est faite loin des citoyens, de même que les avantages et les enjeux posés par les élargissements successifs n'ont pratiquement jamais été expliqués. L'insécurité sociale, les délocalisations médiatisées, les peurs face à l'avenir ont conduit les Français à dire non à un texte complexe, à une méthode qu'ils ont ressenti comme éloignée d'eux et à une politique peu lisible. Les progrès qu'apportait ce texte aux yeux des partisans du oui ont été refusés en même temps que ses imperfections. Depuis le 29 mai 2005, l'Union européenne est durablement en panne. Le plan B reste toujours à venir...

Nos camarades du PSE s'interrogent sur la pertinence d'un nouveau traité car plusieurs gouvernements (Tchéquie, Pologne, Slovaquie) sont entre temps passés à droite et il est plus que probable qu'ils rejetteraient, à leur tour, un nouveau traité plus progressiste.

### **Les interrogations auxquelles il faut répondre lors des prochaines réunions :**

Comment relancer le processus d'intégration ? Mini traité versus Europe de la preuve, cela a-t-il un sens ?

Qu'est-ce que l'Europe sociale ? Comment la traduire concrètement ? Faut-il un traité social ? N'y a-t-il pas un risque que ce dernier soit rejeté également nationalement ? Ne vaut-il pas mieux développer plutôt le poids des politiques sectorielles qui ont un volet social ? Quelle politique fiscale est-il possible de mettre en œuvre ? Comment assurer le rattrapage socio-économique des pays nouveaux entrants ?

Comment faire l'Europe politique ? Quelle place et quel poids doit avoir l'Union européenne dans les structures internationales ?

Avec l'élargissement, comment reproduire le modèle d'intégration européenne ? Quelles frontières pour l'Europe ? Comment lutter contre le risque de dilution de l'esprit communautaire ?

Quelle place la construction européenne doit-t-elle avoir dans le débat présidentiel ?